



Confédération Générale du Travail
Syndicat C.G.T. - U.G.I.C.T. - T.a.M.
(Transport de l'Agglomération de Montpellier)
125, rue Léon Trotski
34075 Montpellier Cedex 3
04 67 42 67 02 - Email cgttam@bbox.fr



Accord d'intéressement:

Proposé par la Direction, la C.G.T et l'UGICT CGT viennent de signer un accord d'intéressement à TaM pour les années 2012, 2013, 2014. Seules signataires de cet accord, la C.G.T et l'UGICT CGT ont ratifiés celui-ci en plein accord avec leurs convictions.



En effet depuis toujours, nous seuls, plaidons pour une seule augmentation du salaire, nous seul plaidons contre les tickets restaurant qui déchargent les caisses du « social », nous seul plaidons pour que la forfaitisation, qui nous « vole » 200 euros par mois, ne soit plus appliquée à TaM et qu'elle ne soit plus signée au niveau national par des organisations complices de cette escroquerie. Nous seul plaidons pour que la valeur du point soit la seule valeur qui mérite que l'on se batte pour elle.



Néanmoins, la TaM est contrainte dans un budget délimité par avance. Donc, si ce budget est atteint ou dépassé, soit l'argent restant est reversé en partie au salarié, soit il reste dans les fonds propres de l'entreprise et donc perdu pour les TAMINOTS et c'est bien en ayant ceci à l'esprit que nous avons négocié cet accord.

Si auparavant, seulement 30% de la somme revenait aux salariés, nous avons exigé que ce pourcentage monte à 50%.

Mais, nous n'avons pas signé cet accord pour remplacer du salaire (et ça, toutes les personnes présentes autour de la table des négos l'ont bien compris) mais plutôt pour récupérer de l'argent qui, de toute façon, nous échapperait.

Ensuite, il y a le problème du mode d'attribution qui sera le même pour tout le monde (donc non hiérarchisé et non discriminant). Nous avons fait en sorte que les accidents de travail, les accidents de trajet, les maladies professionnelles et **les congés paternité et maternité ne génèrent pas d'abattement.**

Nous n'avons rien pu faire pour toutes les autres absences (sans motif, maladie, sans solde, formation...).

Nous sommes étonnés de voir que les autres syndicats n'ont pas signé cet accord pour ces raisons alors qu'ils ont mis leur signature sur d'autres accords avec les mêmes restrictions.

Mais bon, chacun a le droit de s'exprimer!



Mardi 3 juillet 2012, la CGT et l'UGICT CGT ont signé l'accord sur l'égalité homme/ femme, suivi par le syndicat FO.

La CFTC n'ayant même pas daigné se présenter....

Si dans un premier temps, cet accord peut paraître comme un accord de second degré dans une entreprise où la CGT et l'UGICT CGT combattent depuis toujours toutes sortes d'inégalité, il convient de dire que nous sommes très fier de cette signature.

.../...

En effet, nous venons de signer un document ou figure un point pour lequel nous nous battons depuis plus de 10 ans:

"La non prise en compte de l'absence maternité /paternité pour tout ce qui concerne l'abattement sur l'attribution des points pour le déroulement de carrière et les pourcentages d'ancienneté."

C'est-à-dire, qu'à partir d'aujourd'hui, les périodes de congé maternité/ paternité ne seront plus « des critères retardateurs» pour le déroulement de carrière et l'ancienneté.



C'est pour nous, une grande avancée dans les droits de la femme et de l'homme.

Comme quoi, il ne suffit pas de crier très fort, il faut surtout être têtu, persévérant et se battre quotidiennement et pas seulement à 4 mois des élections professionnelles! .

Ceci bien sur, après l'accord d'intéressement signé par la CGT et l'UGICT CGT, le 20 juin 2012 et dans lequel nous stipulons **"que ces mêmes périodes de congés maternité/ paternité ne seront pas prétexte à l'abattement."**

Alarme sociale

Nous avons été reçu par la Direction Générale dans le cadre de la notification de l'alarme sociale que nous avons déposé le 19 juin 2012 (voir le détail dans nos panneaux syndicaux).

Ce qu'il faut retenir: la Direction Générale, la CGT et l'UGICT CGT sont d'accord sur l'ouverture d'un chantier obligatoire sur les effectifs et les congés payés/repos, avec comme objectif principal de pouvoir satisfaire les agents sur leurs demandes légitimes de repos et ainsi retrouver de la sérénité au travail. Depuis plusieurs années, la CGT et l'UGICT CGT revendiquent la création d'un poste à la Commande de Service pour s'occuper de la gestion spécifique des auxiliaires et du traitement des repos.



Deux avantages à ceci, les stocks de repos/congés payés pourront enfin baisser et les agents pourront enfin voir leur état de fatigue diminuer car, il est évident, que l'objectif de la CGT et de l'UGICT CGT n'est pas le simple déstockage des repos.

Néanmoins, la CGT et l'UGICT CGT participeront à ce chantier tant que la Direction respectera ses promesses d'embauches conséquentes (au moins 30 agents) et tant que ses propositions seront prises en considération!!



La Direction Générale a, de façon unilatérale, modifié la prise de congés payés. Un grand nombre de conducteurs se voient contraint de prendre 3 semaines de congés payés au lieu des 4 habituelles en place à TaM depuis la nuit des temps. Nous notons la "très petite" compensation de 1 jour de congé supplémentaire pour les agents concernés. Notre demande était d'au moins 2 jours pour cette année en attendant une véritable concertation.

Sur les problèmes d'insécurité et d'incivilité sur l'ensemble du réseau. La Direction ne nous a pas convaincue sur sa volonté et ses capacités à éradiquer la souffrance au travail liée à ce fléau. Pour exemple, le sujet récurant des portes bloquées et pour lesquelles nous n'avons pas de réponses satisfaisantes. Au vu de l'importance qu'a pris le réseau, nous restons convaincus que seule une présence TaM de qualité et en quantité suffisante, accompagnée d'un élargissement des forces de police et de gendarmerie peuvent assurer la paix sur le réseau. ***Il va de soi que la première personne a qui incombe cette responsabilité est l'Agglomération de Montpellier.***

De plus, nous revendiquons et avons obtenu le principe qu'un salarié agressé sur son lieu de travail doit pouvoir porter plainte (s'il le désire) pendant ses heures de travail.

Sur les autres points, nous avons été entendu et les modifications seront portées dès septembre sur les roulements.

En résumé, nous sommes convaincus que le sous-effectif chronique dont nous souffrons en permanence, est la cause d'une grande partie de tous les problèmes des agents de l'exploitation.

Reconnaitre ceci, serait déjà un grand pas de fait vers la résolution de ceux-ci !



Restaurant D'entreprise



A suivre (de près)

Le projet de restaurant d'entreprise, amené et porté par la CGT et l'UGICT CGT depuis de nombreux mois, avance à grands pas.

Nous avons été reçu par le groupe EUREST pour évoquer les besoins structurels et nous avons aussi commencé à discuter du montage financier. Il est prochainement prévu une visite des sites de Jeune Parque et du CEMH par le projet d'étude du groupe pour les futures implantations des locaux dédiés.



La CGT et l'UGICT CGT souhaitent de bons congés à tous les agents. Une permanence syndicale est maintenue durant l'été sur le site de Jeune Parque. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Montpellier le 06 juillet 2012